

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 07 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 07 mars 2018 à 19 h le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 1^{er} mars 2018, sous la présidence de Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Alain COQUART, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Marc JACOB

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du **18 décembre 2018** est approuvé à l'unanimité.

SDESM marché de maintenance de l'éclairage public 2018 :

Considérant que la commune de la Commune de Chalaute la Grande est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes, approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes, autorise le Maire à signer ladite convention constitutive, décide de choisir la formule B et accepte d'investir annuellement pour la rénovation ou la reconstruction du patrimoine (mise en sécurité et en conformité des installations) soit : 10 830.00 € TTC, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

Travaux d'élagage à Puits Joly :

Madame la Maire explique que plusieurs travaux d'élagage dans la commune sont nécessaires :

- un gros frêne qui nécessite le coupage de 3 grosses branches
- des cyprès situés sur une propriété privée, qui dépassent sur la voie communale avec des branches qui poussent en s'entremêlant dans des lignes électriques et téléphoniques,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander à des sociétés spécialisées des devis et l'autorise à choisir le plus adéquate afin de faire réaliser les travaux d'élagage nécessaires,

Renforcement électrique de la Salle Polyvalente :

Madame le Maire explique que, depuis les derniers réglages qui ont été faits sur le système de chauffage de la salle polyvalente, il n'y a pas eu de coupure et la température ambiante est enfin acceptable. Elle signale que le devis d'ENEDIS pour ajouter un raccordement afin d'augmenter la puissance du chauffage en kw, est très élevé, sans compter l'abonnement mensuel.

Le Conseil municipal décide de maintenir ce dossier encore à l'étude afin de trouver d'autres solutions de raccordement avec un coût plus restreint.

Demande de subvention de Dance Passion :

Vu le courrier de l'association DANCE PASSION concernant une demande de subvention pour financer un voyage au festival de Twirling bâtons à Bonneuil sur Marne organisé par la Fédération FFSTB et à laquelle est affiliée l'association et l'achat de costumes,

Vu le tableau de financement présentant une dépense de 554.00 € pour le voyage et de 900.00 € pour des costumes pour les élèves de l'association,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 000 € destinée à financer une partie du transport en bus et une partie pour l'achat de costumes de danse pour les enfants de l'association

Convention Unique du Centre de Gestion relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne – année 2018 :

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 10 octobre 2017 fixant les clauses tarifaires 2018,

Considérant que les prestations proposées par le Centre de Gestion correspondent aux besoins et attentes de la Commune,

Considérant que cette convention entre la collectivité et le Centre de Gestion ne fait en soi l'objet d'aucune tarification. Seules les sollicitations de la collectivité, formalisées par un bon de commande, sont soumises à paiement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2018

Nature de la prestation	Tarifs 2018 Par heure d'intervention ou forfait journée
Prestation archiviste itinérant	51 €
Mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail	53.50 €
Prestation d'accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels	620 €
Actions de conseil en milieu professionnel :	53.50 €
- aide à l'aménagement de poste	160.50 €
- étude de poste	160.50 €
- analyse d'accidents de travail	160.50 €
- visite CHSCT (Comité d'Hygiène, de sécurité et de Conditions du Travail)	160.50 €
Formations obligatoires des Assistants et Conseillers de Prévention	321 €
Formations thématiques à l'hygiène et la sécurité et à la santé au travail :	
- sensibilisation au thème : ½ journée	260 € / ½ jour / groupe
- signalisation temporaire de chantier : 1 jour	1 jour = 520 € / jour / groupe
- gestes et postures : 1 jour	1 jour = 520 € / jour / groupe
- SST initial : 2 jours	2 jours = 180 x personne
- maintien et actualisation des connaissances à jour (MAC) : 1 jour	1 jour = 90 € x personne
Formations des membres CHSCT à la santé et sécurité au travail et/ou à la prévention des risques psycho-sociaux :	
- santé et sécurité au travail : 5 jours	520 € x 5 jours / groupe
- prévention des risques psycho-sociaux : 2 jours	520 € x 2 jours / groupe
Expertise statutaire / RH :	
- prestation avancements :	

<ul style="list-style-type: none"> . Option 1 ☞ examen des possibilités d'avancement d'échelon . option 2 ☞ examen des possibilités d'avancement de Grade . option 3 ☞ examen des possibilités d'avancements d'échelon et de grande - prestation assurance chômage : <ul style="list-style-type: none"> . option 1 ☞ étude écrite circonstanciée de demande de droit à indemnisation ou reprise d'indemnisation, rechargement, droit d'option etc.... . option 2 ☞ note juridique sur l'application de la réglementation chômage . option 3 ☞ actualisation du montant de l'allocation en vertu du cadre règlementaire - prestation examen du dossier individuel (PEDI) <ul style="list-style-type: none"> . option 1 ☞ examen de la tenue du ou des dossiers : constat / identification anomalies . option 2 ☞ conseil dans la mise ne place d'une méthode de tenue des dossiers : étude de l'existant . option 3 ☞ analyse des déroulements de carrières : étude des actes / détection des anomalies / accompagnement dans le traitement des solutions 	<p>30 € par étude</p> <p>40 € par étude</p> <p>70 € par étude</p> <p>200 € par dossier</p> <p>70 € par dossier</p> <p>20 € par étude</p> <p>45 € / heures d'étude</p>
<p>Formation ATELIER du STATUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atelier 1 : les déroulements de carrière (classement à la nomination) - atelier 2 : le régime indemnitaire - atelier 3 : la protection sociale 	<p>Au CDG : 260 € / personne</p> <p>En intra : 300 € / jour</p>
<p>Formation ATELIER FORMATIONS RETRAITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atelier 1 : les dossiers de validation et de rétablissement - atelier 2 : la réglementation retraite - atelier 3 : l'utilisation des applications informatique de la CNRACL 	<p>Au CDG : 70 € / personne et en intra : 90 €</p> <p>Au CDG : 140 € / personne et en intra : 180 €</p> <p>Au CDG : 80 € / personne / ½ journée</p>
<p>Formation d'ACCOMPAGNEMENT du HANDICAP et du MAINTIEN dans l'EMPLOI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - module 1 : appréhender le handicap en milieu professionnel - module 2 : comprendre le catalogue des interventions du FIPHFP et saisir sa déclaration - module 3 : gérer le handicap et le maintien dans l'emploi de ses agents : 2 jours - module de formation de la mission handicap - prestations d'accompagnement du handicap et du maintien dans l'emploi 	<p>Prise en charge par la convention tri-annuelle 2017/2020 entre le CDG 77 et le FIPHFP</p>

Approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes, autorise le Maire à signer ladite convention constitutive, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

Maîtrise d'œuvre pour la troisième tranche des travaux de l'église :

Madame le Maire annonce que 3 architectes ont été sollicités et que considérant les offres reçues et étudiées par lors de la réunion de la Commission d'Appels d'Offres du 6 mars 2018, Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'Atelier d'Architecture et d'Expertise Louis Prieur-SELARL d'Architecture, autorise le Maire à signer le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la

troisième tranche des travaux de l'église et décide d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2018.

Voyage de l'Age Vermeil :

L'assemblée est informée que le voyage de l'Age Vermeil, organisé par la Ville de Nogent sur Seine, se déroulera le mercredi 23 mai 2018 et aura pour thème « Balade en Pays d'Ourq » (Picardie).

Madame le Maire rappelant que le Conseil Municipal fixe habituellement la participation financière demandée aux habitants de notre commune à la moitié du coût établi par la Ville de Nogent sur Seine, elle a fixé par avance celle-ci à 33 € (même participation demandée qu'en 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation à ce voyage fixée à 33 € par Madame le Maire, le reste étant pris en charge par la Commune.

Informations et questions diverses :

Divers achats à prévoir sur budget 2018 :

. Lave-vaisselle (car l'adoucisseur ne fonctionne plus et le coût du remplacement de la pièce est équivalent quasiment au coût d'un nouveau lave-vaisselle neuf)

. Défibrillateur (voir si la commune peut obtenir une subvention DETR pour l'installation d'une vidéo surveillance)

. Tables et bancs en PVC recyclés.

Courrier recommandé Mme ALVES : Madame le Maire expose la requête de Madame ALVES de pouvoir alimenter en électricité le près situé en face de chez elle afin d'empêcher ses chevaux de sortir. Après concertation, l'autorisation lui est accordée à la condition qu'aucun câble ne dépasse et vienne gêner la circulation.

Assurance défibrillateur : Madame le Maire explique qu'avant l'achat du défibrillateur, le Cabinet JUDES MMA nous avait assuré que le défibrillateur serait bien couvert en cas de vol par mail. La commune a donc acquis un défibrillateur qui a été volé 2 semaines après son installation. Lorsque nous avons fait la déclaration à l'assurance, nous avons reçu un courrier nous informant que le vol de mobilier urbain n'était pas garanti dans le cadre de notre contrat et que par conséquent, l'affaire était classée. Madame le Maire explique qu'elle va prendre rendez-vous avec le cabinet d'assurance afin de demander des explications.

Dotation pour la citerne aux Chaises : en attente de réponse.

Contrat Rural Départemental : 31 605 € reçus.

École : Information de l'Inspectrice de l'éducation nationale d'une fermeture d'une classe élémentaire à la prochaine rentrée 2018.

Travaux deuxième tranche de l'église : La règlementation des marchés d'appel d'offres après procédure adaptée nécessitait de lancer une consultation d'architectes pour les missions de maîtrise d'œuvre et de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Vu la consultation de 3 architectes faite le 11 janvier 2018,

Considérant les offres reçues,

Vu la réunion de la Commission d'Appels d'Offres du 6 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'offre de l'Atelier d'Architecture et d'Expertise Louis Prieur-SELARL d'Architecture pour un montant total TTC de 48 740.00 E
- autorise le Maire à signer le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre et la mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la troisième tranche des travaux de l'église,
- décide d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2018.

Travaux peupleraie : Toute la surface coupée a été reboisée, la partie coupée a été replantée avec différentes essences d'arbres et les fruitiers sont plantés.

Maillage de l'eau : La Communauté de Communes du Provinois a réuni les 40 communes concernées car beaucoup d'entre elles ont été mise en demeure car leur eau était impropre à la consommation. L'idée est de mailler toutes les communes avec pour objectif : avoir de l'eau potable pour longtemps. C'est un programme qui va s'étaler jusqu'en 2026, comprenant en outre la suppression de certains châteaux d'eau (vétustes, stockage inerte...).

Les communes ne sont pas obligées d'adhérer à ce programme mais devront participer financièrement au coût de ce maillage. En ce qui concerne notre commune, le raccordement prévu se fera par Pigy
Le maillage ne concerne que l'eau potable, pas l'assainissement.

Aide pour les personnes âgées : Madame le Maire informe que les clubs du 3^{ème} âge peuvent bénéficier d'aides (dossier à voir avec Mme DION)

Michèle PANNIER	Francis RAVION	Jean-Marie DARGENT	Éveline DION	Francis BALENGHIEN
Fabienne BENOIST	Claude MAUROUX	Benoît LAMOTTE	José PANNIER	Alain FAYOLLE
Antoinette REGNAULT	Yoann SIMARD	Lionel SIMARD	Alain COQUART	Marc JACOB

Compte-rendu du conseil municipal du 07 mars 2018